



Réseau Périnatalité Hainaut

# ACTE D'ADHESION du PROFESSIONNEL

Nom du réseau : RESEAU PERINATALITE HAINAUT  
Numéro d'identification du réseau : 960310183

## Identification du professionnel

- 1<sup>ère</sup> adhésion
- Renouvellement de l'adhésion

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Profession : .....  
 Structure et/ou Service : .....  
 Adresse Complète : .....

Code Postal :      Ville : .....

: ..... / ..... / ..... : ..... / ..... / .....

: ..... @ .....

- Déclare adhérer à la charte du réseau et en respecter les dispositions.

Cachet professionnel :

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

## Accusé de réception du promoteur du réseau

Adhésion N° ..... Enregistrée le ..... / ..... / .....

Cachet réseau :

*Siège Réseau Périnatalité Hainaut :*

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES  
 Avenue DESANDROUIN – CS 50479  
 59322 VALENCIENNES CEDEX  
 Tel : 03.27.14.36.89 – Fax : 03.27.14.01.22  
 E.mail : [reseauperinatalitehainaut@ch-valenciennes.fr](mailto:reseauperinatalitehainaut@ch-valenciennes.fr)



L' **OBJECTIF DU RESEAU** est l'amélioration de la prise en charge globale et le suivi de la femme enceinte et de son enfant, en coordination avec chaîne opérationnelle des acteurs du secteur médical, social et psychologique.

La prise en charge globale s'entend par :

- Assurer la sécurité médicale, sociale et émotionnelle des femmes enceintes et de leurs enfants,
- Permettre une égalité d'accès à des soins ou des prises en charge adaptés,
- Répondre aux différentes attentes des usagers,
- Préserver les soins de proximité.

## PRESENTATION DE LA CHARTE

Les professionnels qui adhèrent au Réseau Périnatalité Hainaut s'engagent à faire bénéficier chaque mère et chaque enfant de la prise en charge la plus adaptée.

I - Le Réseau Périnatalité Hainaut est constitué de professionnels de toutes disciplines ayant pour mission d'offrir à la population de la région une prise en charge obstétricale et néonatale coordonnée et graduée entre les différents acteurs de la périnatalité.

II - Sont acteurs de ce réseau tous les professionnels / structures impliqués dans la prise en charge globale de la femme et de l'enfant pendant la grossesse et autour de la naissance.

III - Ils s'engagent à faire bénéficier à toutes 'futures mamans' de tous les moyens et de toutes les compétences disponibles dans ce réseau pour la surveillance de la grossesse, la sécurité de l'accouchement, les soins nécessaires aux enfants et le suivi médico-psycho-social qui en découle.

IV - Les établissements et les professionnels du réseau s'engagent à respecter, les droits de patient, les droits de parent, notamment en ce qui concerne l'information, la confidentialité et le libre choix.

V - Le fonctionnement du réseau s'inscrit dans une démarche qualité ayant pour but d'évaluer et d'améliorer de manière permanente la qualité des soins.

VI - Les membres du réseau s'engagent à faire connaître l'existence de cette charte aux usagers et à l'ensemble des professionnels de la région.

*Siège Réseau Périnatalité Hainaut :*

---

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES  
Avenue DESANDROUIN – CS 50479  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
Tel : 03.27.14.36.89 – Fax : 03.27.14.01.22  
E.mail : [reseauperinatalitehainaut@ch-valenciennes.fr](mailto:reseauperinatalitehainaut@ch-valenciennes.fr)

